



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Consulat d'Algérie à Nantes

قنصلية الجزائر بنانت

Nantes, le 22 mai 2024

**AVIS IMPORTANT**

Le Consulat d'Algérie à Nantes porte à la connaissance membres la communauté nationale que les autorités algériennes ont décidé d'autoriser, à titre exceptionnel et dérogatoire et ce, jusqu'au 31 octobre 2024, les ressortissants algériens détenteurs de passeports étrangers en cours de validité d'accéder en territoire national et de le quitter sans obligation d'obtenir au préalable un visa, sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- Présenter un passeport étranger en cours de validité, accompagné d'un passeport **biométrique** algérien dont la date de validité a expiré et/ou d'une carte nationale d'identité **biométrique et électronique** (CNIBE) algérienne même si sa date de validité est arrivée à expiration ;
- Les ressortissants sont tenus à utiliser lors de la sortie du territoire nationale les mêmes documents de voyage produits au moment de l'entrée ;
- Les enfants âgés de 15 ans et moins détenteurs de passeports étrangers et dépourvus de pièces d'identité algérienne et qui voyagent avec leurs parents et/ou leurs tuteurs sont autorisés à accéder en territoire national sur présentation de documents d'état-civil (livret de famille, extrait de naissance, fiche familial établissant le lien de parenté et ou les documents qui prouvent le statut de tuteur (Kafala, jugement de tutelle) et ce, sans qu'ils soient soumis à l'obligation de visa durant la période allant jusqu'au 31/10/2024.